



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 41 : Soutien de la politique de l'OACI concernant le spectre des fréquences radioélectriques

**UTILISATION DU SPECTRE DES FRÉQUENCES AÉRONAUTIQUES
ET CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CMR)
DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note fait l'examen et l'analyse de la stratégie d'établissement et de promotion de la position de l'OACI aux prochaines Conférences mondiales des radiocommunications (CMR) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pour contrer le surcroît d'attention, de pression et de ressources consacrées aux CMR de l'UIT par d'autres services (non aéronautiques), l'aviation doit rehausser en conséquence son profil. À cette fin, il convient d'assurer que les ressources nécessaires, décrites dans la Résolution A36-25 de l'Assemblée, soient mises à la disposition du processus des CMR de l'UIT, par l'OACI aussi bien que par les États.

La présente note souligne en outre la nécessité d'une stratégie CNS connexe à long terme au sein de la communauté aéronautique. Une telle stratégie viserait à mettre en place graduellement dans les bandes de fréquences aéronautiques des systèmes qui en feraient un usage plus efficace. Elle devra être axée sur les besoins ainsi que sur les technologies et devra être renforcée de temps à autre par une élimination proactive des technologies dépassées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à convenir que l'accès continu au spectre est une question critique pour la sécurité et l'efficacité à long terme de l'aviation civile ;
- b) à appuyer la stratégie de l'OACI visant à établir et à promouvoir la position de l'OACI pour les futures CMR de l'OACI, qui figure dans le Doc 9718 ;
- c) à encourager les autorités aéronautiques à participer pleinement aux activités nationales et régionales de préparation de l'UIT-R à la CMR-12, comme le prévoit la Résolution A36-25 ;
- d) à prendre note de la nécessité d'optimiser en permanence l'utilisation du spectre pour les applications CNS actuelles et futures.

Objectifs

stratégiques :

La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, D et E sur la sécurité, l'efficacité et la continuité.

<i>Incidences financières :</i>	Les ressources nécessaires aux activités dont il est question dans la présente note sont incluses dans le budget proposé pour 2011 à 2013.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007)</i> Doc 9718, <i>Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique — Énoncés de politique approuvés de l'OACI</i> Lettre E 3/5-09/61

1. INTRODUCTION

1.1 Le spectre des fréquences radioélectriques est une ressource qui se raréfie de plus en plus, sous la pression continue et l'accès accru des utilisateurs des secteurs aéronautiques et non aéronautiques. L'aviation doit faire face non seulement à des besoins croissants de bande passante dans son propre secteur, mais aussi aux pressions constantes des autres utilisateurs du spectre, qui doivent répondre à la hausse de leurs propres besoins de bande passante.

1.2 La présente note examine et analyse l'application de la stratégie suivie actuellement par l'OACI pour établir et promouvoir sa position dans les futures CMR de l'UIT.

1.3 La note souligne en outre la nécessité d'une stratégie connexe à long terme, cohésive et harmonisée à l'échelle internationale au sein de la communauté aéronautique, en matière de communications, navigation et surveillance (CNS), afin de mettre en place graduellement dans les bandes de fréquences aéronautiques des systèmes qui en feraient un usage plus efficace.

2. APPUI À LA POSITION DE L'OACI EN PRÉPARATION AUX CMR DE L'UIT ET DURANT CES CONFÉRENCES

2.1 La protection à long terme d'un spectre adéquat pour les systèmes de sécurité, de communication et de navigation aéronautiques est fondée sur l'application de la « *Stratégie pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI en vue des Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT* », telle qu'approuvée par le Conseil et incluse dans la troisième édition du *Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique — Énoncés de politique approuvés de l'OACI* (Doc 9718) en 2003. La stratégie, appuyée par la Résolution A36-25 (2007), constitue le fondement et l'orientation pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI.

2.2 La stratégie définit par ailleurs l'établissement et le maintien de la politique de l'OACI sur tous les besoins de spectre de radiofréquences, politique qui a caractère officiel puisqu'elle a été approuvée par le Conseil. La politique actuelle est énoncée dans la cinquième édition (2010) du Doc 9718.

2.3 Cette stratégie a bien servi l'aviation jusqu'ici. Une position est établie pour chaque CMR et durant la phase préparatoire de la CMR, la stratégie facilite la coordination, tant au sein de l'industrie aéronautique qu'avec les autorités nationales responsables des spectres de fréquences, afin d'assurer que les intérêts de l'aviation soient bien défendus durant les CMR.

2.4 Lors des CMR les plus récentes, l'événement le plus marquant a été la participation et l'influence toujours croissantes des lobbyistes représentant divers industries ou services. Devant cette tendance, et pour assurer que les points de vue de l'aviation continuent d'être représentés adéquatement, l'Assemblée de l'OACI a apporté en 2007 d'importants amendements à sa Résolution A36-25 (ancienne Résolution A32-13) sur les CMR de l'UIT. La nouvelle version exige désormais une participation plus active des parties prenantes du secteur aéronautique dans le processus de préparation aux CMR à l'échelle nationale *« en s'engageant à mettre à disposition des experts de leurs autorités aéronautiques pour qu'ils participent pleinement à l'élaboration des positions nationales et régionales, et à l'élaboration des intérêts aéronautiques à l'UIT; et en s'assurant, dans toute la mesure possible, que leurs délégations nationales, aux conférences régionales, aux groupes d'étude de l'UIT et aux CMR, comprennent des experts de leurs autorités aéronautiques ou d'autres fonctionnaires de l'aviation qui sont bien préparés à représenter les intérêts de l'aviation. »*

3. BESOINS À LONG TERME DE L'AVIATION EN MATIÈRE DE SPECTRE

3.1 La majeure partie du spectre de fréquences attribuée aujourd'hui à l'aviation avait déjà été attribuée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1947 à Atlantic City, au cours de laquelle l'UIT était devenue une institution spécialisée des Nations Unies. À l'époque, un grand nombre des spectres attribués n'existaient pas encore.

3.2 La pression constante exercée au fil des ans sur le spectre de fréquences a quelque peu érodé les affectations réservées à l'aviation, dont certaines sont visées de plus en plus pour d'autres utilisations. Jusqu'ici, une telle situation n'a pas causé trop de difficultés à l'aviation dans la plupart des cas, car une grande partie perdue du spectre était sous-utilisée par l'aviation, tandis que les technologies modernes ont permis une utilisation plus efficace des fréquences attribuées. Il y a cependant des exceptions, telles que l'ancienne attribution du service mobile aéronautique (R) par satellite SMA(R)S qui avait été supprimée en 1997. Depuis lors, l'aviation essaie de trouver une solution par le processus des CMR, mais sans succès jusqu'ici. Une proposition est actuellement à l'étude dans l'UIT-R, selon laquelle l'OACI recevrait un rôle clé dans la coordination des besoins de spectre pour la sécurité de l'aviation, afin d'assurer que l'aviation ait un accès prioritaire à la bande commune du service mobile par satellite (SMS). Si un tel processus est accepté, l'OACI devra s'engager à y contribuer les ressources requises.

3.3 Le Règlement des radiocommunications de l'UIT impose à tous les utilisateurs un usage efficace et équitable du spectre. Les utilisateurs non efficaces sont soumis à des pressions croissantes pour céder leur place à d'autres utilisateurs. C'est pourquoi il est nécessaire que, de temps en temps, l'aviation passe en revue ses besoins, non seulement pour introduire des services nouveaux plus efficaces dans une bande de fréquences donnée, mais aussi pour évacuer les bandes de fréquences pour lesquelles l'aviation ne prévoit pas d'autre usage dans un avenir prévisible.

3.4 Aux conférences CMR-03 et CMR-07, un certain nombre de bandes du service de radionavigation aéronautique (SRNA) ont été réattribuées pour être partagées avec le service mobile aéronautique (R) par satellite SMA(R)S, sous certaines conditions afin de protéger l'intégrité de l'infrastructure de radionavigation existante et future. Les CMR ont reconnu dans des résolutions connexes que l'OACI pourrait administrer l'introduction de services mixtes dans les bandes, sous réserve que tous les systèmes affectés soient normalisés conformément aux dispositions de l'OACI. Par contre, en cas de conflit entre les systèmes normalisés OACI et les autres systèmes, toute étude de compatibilité devrait toujours relever du ressort de l'UIT.

3.5 Cette situation très favorable permet une plus grande souplesse dans la promotion de nouvelles technologies de communication et de radionavigation pour répondre aux besoins futurs de l'aviation. L'élément essentiel d'une stratégie efficace à long terme dans ce domaine doit être fondé sur la souplesse. Pour tirer pleinement parti de cette souplesse, l'OACI et la communauté de l'aviation dans son ensemble doivent établir une stratégie CNS cohérente pour introduire graduellement dans les bandes aéronautiques des systèmes utilisant le spectre de façon plus efficace. Une telle stratégie doit être axée sur les besoins ATM ainsi que sur les technologies et elle devra être renforcée, de temps à autre, par une élimination proactive des technologies dépassées qui ne sont plus requises.

4. CONCLUSION

4.1 La « *Stratégie pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI en vue des Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT* », ainsi que la Résolution A36-25, constituent une fondation suffisante sur laquelle fonder les besoins de l'aviation civile dans le processus CMR. Les acteurs non aéronautiques accordent une attention et des ressources toujours croissantes au processus CMR. Pour assurer le succès de la stratégie, l'OACI et les États doivent donc apporter à ce processus l'appui et les ressources nécessaires décrits dans la Résolution A36-25.

4.2 L'appendice de la présente note contient une description des activités entreprises jusqu'ici par l'OACI à l'appui des préparatifs de la CMR-12. Comme on peut le voir, les activités ont débuté en 2008 et ont acquis une plus grande ampleur en 2009 et 2010. Les contraintes budgétaires risquent cependant de ralentir les travaux, surtout en 2011. Pour répondre au surcroît d'attention, de pression et de ressources déployées par d'autres services dans le processus CMR de l'UIT, l'aviation dans son ensemble doit rehausser son profil, les États et les fournisseurs de services doivent assurer une participation adéquate des experts du spectre de fréquences aéronautiques. Ils doivent par ailleurs être assurés que l'OACI dispose des fonds requis dans le budget de son programme ordinaire pour appuyer cette activité de manière adéquate.

APPENDICE

PRÉPARATION À LA CMR-12 : ACTIVITÉS PERTINENTES À L'AVIATION CIVILE

Activités de l'UIT :

Réunions des groupes d'étude de l'UIT-R : Les autorités nationales de télécommunication établissent des textes à l'appui des CMR de l'UIT (par ex. des projets de textes de RPC et autres documents techniques) au sein des groupes d'étude de l'UIT-R). Dans un tel processus, les programmes nationaux sont axés sur des intérêts commerciaux et les incidences sur la sécurité aérienne ne sont pas toujours bien comprises ou appréciées. C'est pourquoi des orientations de l'OACI sur les aspects aéronautiques sont requises pour assurer que l'UIT et ses États membres tiennent compte des besoins de l'aviation. Les groupes d'étude qui s'occupent le plus des questions relatives au spectre de fréquences aéronautiques sont le SG4 et le WP4C (satellite), ainsi que le SG5 et le WP5B (terrestre et mobile).

Réunions préparatoires des conférences de l'UIT (RPC) : Les RPC établissent un rapport récapitulatif servant aux travaux durant la CMR. Ce rapport est fondé sur les contributions des administrations, des groupes d'étude de l'UIT-R et d'autres sources, et comprend, autant que possible, les diverses méthodes figurant dans les matériaux d'origine avec les différences corrigées, ou les points de vue différents et leurs justifications.

Organismes régionaux de télécommunication (APT, ASMG, CEPT, CITELE, RCC et UAT¹) : Les autorités nationales de télécommunication coordonnent leurs positions par l'entremise des organismes régionaux. Comme dans les réunions des groupes d'étude de l'UIT-R, les intérêts de l'aviation peuvent être défendus dans certaines délégations, mais une autorité nationale du spectre des fréquences n'a qu'« une position officielle » qui n'est pas nécessairement en faveur des intérêts de l'aviation. L'OACI est autorisée à participer.

Les activités décrites ci-dessus servent à établir les positions des États en préparation des CMR. Par ailleurs, les groupes d'étude de l'UIT-R élaborent également des recommandations de l'UIT-R, qui complètent le Règlement des radiocommunications de l'UIT. Un grand nombre de ces recommandations décrivent les conditions d'usage du spectre par l'aviation.

Activités de l'OACI :

Groupe de travail F (Fréquence) (WG/F) du Groupe d'experts des communications aéronautiques (ACP) : Le WG/F est chargé de l'élaboration initiale de la position de l'OACI pour les CMR. Le groupe est également responsable d'établir le projet de politique générale de l'OACI sur le spectre de fréquences qui, à l'instar de la position de l'Organisation, est ensuite finalisé par la Commission de navigation aérienne avant d'être adopté par le Conseil. Le WG/F sert de tribune pour les experts du spectre de fréquences aéronautiques qui aident le Secrétariat de l'OACI à élaborer des textes à l'appui de la position

¹ APT : Télécommunauté Asie-Pacifique ; ASMG : Arab Spectrum Management Group ; CEPT : Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications ; CITELE : Commission interaméricaine des télécommunications ; RCC : Communauté régionale des communications ; UAT : Union africaine des télécommunications.

commune de l'aviation durant les délibérations des groupes d'étude de l'UIT-R et des RPC et des organismes régionaux de télécommunication.

Réunions d'ateliers régionaux sur le spectre de fréquences aéronautiques (groupe régional de préparation (RGP) pour CMR-12 : Cette activité a pour objet d'aider les autorités nationales d'aviation dans leurs activités de préparation et de coordination avec les autorités de réglementation du spectre préalablement à la CMR-12 de l'UIT. Les réunions RGP se tiennent en conjonction avec les réunions ACP/WG/F et sont accueillies par les bureaux régionaux de l'OACI. Tous les participants régionaux aux réunions RGP sont encouragés à assister aussi aux réunions ACP/WG/F correspondantes. Dans les réunions RGP, les questions relatives à l'aviation inscrites à l'ordre du jour de la CMR-12 sont présentées et examinées à l'échelle régionale.

La combinaison des réunions WG/F et RGP a pour but d'offrir une tribune régionale permettant aux experts du spectre de fréquences aéronautiques de présenter efficacement des outils et des connaissances nécessaires pour faciliter une participation efficace du secteur aéronautique aux niveaux national et régional, à l'appui de la position de l'OACI, et d'intégrer dans le processus des CMR une contribution régionale adéquate de l'aviation.

Activités de la CMR-12 passées et futures, appuyées par le Secrétariat de l'OACI :

« Tableau à amender à l'approche de l'Assemblée »

- 2008 :**
- Deux réunions de l'ACP-WG/F (Fréquence) à Montréal (Canada), avec pour tâche essentielle l'élaboration de la position de l'OACI pour la CMR-12 et des textes pour les groupes d'étude de l'UIT-R.
 - Deux réunions du Groupe d'étude 5 de l'UIT-R sur les services terrestres, à Genève (Suisse).
 - Deux réunions du Groupe d'étude 4 de l'UIT-R sur les services satellite, à Genève.
- 2009 :**
- ACP-WG/F à Montréal, Canada, avec pour tâche essentielle de finaliser la position de l'OACI pour la CMR-12 et élaborer des textes pour les groupes d'étude de l'UIT-R.
 - Réunion du Groupe régional préparatoire (RPG) APANPIRG sur les préparatifs de la CMR-12, combinée avec une réunion de l'ACP-WG/F au bureau régional de l'OACI à Bangkok (Thaïlande).
 - Quatre réunions des Groupes d'étude 4 (satellite) et 5 (terrestre) de l'UIT-R.
 - Réunion du Groupe préparatoire à la conférence APT (APG) pour la CMR-12 (APG-2012-2) à Hangzhou (Chine).
 - Réunion de l'UAT sur l'établissement d'une position régionale pour la CMR-12 à Genève.
 - Réunion du CPG PTC CEPT sur les préparatifs de la CMR-12 à Genève.
 - Réunion du PCC II CITELE sur les préparatifs de la CMR-12 à Washington, DC (États-Unis).
- 2010 :**
- Réunion RPG pour la CMR-12 combinée avec la réunion ACP-WG/F au bureau régional de l'OACI à Mexico (Mexique).
 - Atelier régional préparatoire pour la CMR-12 combinée avec l'ACP-WG/F au bureau régional de l'OACI au Caire (Égypte).
 - Quatre réunions des Groupes d'étude 4 (satellite) et 5 (terrestre) de l'UIT-R.
 - Sept réunions d'organismes régionaux de télécommunication (APT, ASMG, CEPTI, CITELE, RCC, UAT).

- 2011 :** ° Deux réunions RPG pour la CMR-12 à un bureau régional à déterminer de l'OACI; et deux réunions de l'ACP-WG/F à un bureau régional à déterminer de l'OACI, en conjonction avec les RPG.
- ° Quatre réunions des Groupes d'étude 4 (satellite) et 5 (terrestre) de l'UIT-R.
 - ° Quatre à six réunions d'organismes régionaux de télécommunication.
 - ° Réunion préparatoire de conférence (RPC) de l'UIT-R à Genève (2 personnes).
- 2012 :** ° Assemblée des radiocommunications de l'UIT à Genève.
- ° CMR-12 de l'UIT, trois personnes, quatre semaines, à Genève.